



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale

Ambasciata d'Italia a Parigi

CENTRO INTERSERVIZI AMMINISTRATIVI

PROCÈS-VERBAL N° 7

Procédure ouverte conformément à l'art.7, paragraphe 3) du décret ministériel n° 192 de 2017 et modifications ultérieures

Évaluation de l'offre économique

SÉANCE PUBLIQUE

PROCÉDURE DU MARCHÉ'

Objet	ACQUISITION DU SERVICE DE NETTOYAGE POUR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN FRANCE
Numéro de course	
Montant de l'appel d'offres	€ 442.000,00

LOT N. 1

Objet	ACQUISITION DU SERVICE DE NETTOYAGE POUR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN FRANCE
CIG	B456250E2C
COUPE	
J'importe la base d'asta	€ 402.000,00
Choix de l'entrepreneur	Procédure ouverte- OFFRE Économiquement la plus avantageuse
Modalité	TÉLÉMATIQUE

L'année 2025 le 25 février, la Commission de sélection des offres, nommée par le décret de l'Ambassade d'Italie n.2 du 7.01.2025 conformément à l'article 12 du décret ministériel n.192/2017, composée de :

- Dr. CARLO SICILIANO Président ;
- Dr.ssa LUCILLA AMATI Membre ;
- Dr. EMANUELE MARRANI Membre ;

à 15h00, s'est réunie en présence au 51 rue de Varenne 75007 Paris et en modalité télématique par le biais de la plateforme TRASPARE

ATTENDU

- Que avec les procès-verbaux n.1 du 16.01.2025 et n.2 du 27.1.2025 auxquels il est fait entièrement référence, en séance publique, la Commission a procédé à l'ouverture et à l'examen de la documentation administrative (ENVELOPPE A) pour l'éligibilité des concurrents participants au marché;
- Que avec le procès verbal suivant n.3 du 7.2.2025, auquel il est intégralement fait référence, la documentation technique a été vérifiée (ENVELOPPE B) ;
- Que avec le procès verbal suivant n.5 du 7.2.2025, auquel il est intégralement fait référence, la Commission des appels d'offres a examiné, lors d'une séance confidentielle, les offres techniques relatives aux participants ;
- qu'à l'issue de ces opérations, la Commission a procédé au calcul de la note de l'offre technique de chaque candidat, en appliquant la méthode prescrite dans le dossier d'appel d'offres ;

ce qui précède ayant été relevé

la Commission, suite à la communication par le biais de la plateforme TRASPARE aux entreprises participantes et admises de la date du 25.2.2025 d'ouverture des enveloppes « C - Offre économique – quantitative », se réunit en séance publique pour:

- communiquer aux concurrents les notes attribuées aux différentes offres techniques, également publiées dans la plateforme TRASPARE;
- procéder à l'ouverture des enveloppes « C » (offre économique – quantitative) ;

et à suivre, procéder à déterminer l'offre la plus avantageuse économiquement.

Le Président de la Commission de sélection, Dr. CARLO SICILIANO, en présence des commissaires :

- Lucilla Amati
- Emanuele Marrani

et du RUP (Responsable Unique du projet) Roberta Massari, nomme Emanuele Marrani secrétaire pour rédiger le procès-verbal.

Le lien pour participer à la séance publique est envoyé aux opérateurs économiques selon la procédure suivie pour les séances antérieures.

La séance télématique s'ouvre à 15h05, avec des problèmes initiaux de connexion en visioconférence apparemment résolus par la suite, puisqu'à 15h30 il a été vérifié qu'il était possible de se connecter à la réunion avec un smartphone via le lien envoyé aux participants.

La Commission attend la présence d'éventuels représentants des opérateurs économiques jusqu'à 15h50 et après avoir constaté l'absence de participants connectés, compte tenu du temps écoulé, décide de procéder avec les opérations d'appel d'offres.

La Commission rappelle que les notes attribuées aux différentes offres techniques contenues dans l'enveloppe « B » sont les suivantes :

Concurrent	note
APOLONIA BIOSERVICES	52.67
SAGAD SRL	50.67
COFREM	54.00
ARCADE NETTOYAGE S.A	52.00
DERICHEBOURG	50.67

La présence des enveloppes contenant l'offre économique est vérifiée et on constate la situation suivante :

Participant	Adresse	Date et heure d'arrivée	Protocole
APOLONIA BIOSERVICES	83 Boulevard Edouard Vaillant 93300 Aubervilliers,	16/12/2024 10:59	n. del 16/12/2024
SAGAD SRL	Via Principe Umberto n.47, 00185 Rome	23/12/2024 12:43	n. del 23/12/2024
COFREM	19, allées de l'Europe - Bât. EQUINOX - 92110 CLICHY-LAGARENNE,	24/12/2024 09:33	n. del 24/12/2024
ARCADE NETTOYAGE S.A	28 rue Jean jaures - 92800 PUTEAUX,	27/12/2024 15:05	n. del 27/12/2024
DERICHEBOURG	Zac de la Haie Griselle, 6 Allé des coquelicots, 94470 Boissy -Saint-Leger	28/12/2024 21:23	n. del 28/12/2024

La Commission procède à l'ouverture des enveloppes « C », offres économiques des concurrents, avec le résultat suivant :

Participant	Informations sur l'enveloppe économique	Remise économique offerte (%)
APOLONIA BIOSERVICES	Nom file : ENVELOPPE C.zip Dimension file : 0.35 MB Empreinte MD5 : 2a1375ae661b25651f3b447614c13 d4d	19.99
SAGAD SRL	Nom file: ENVELOPPE C - Offre économique.zip.p7m Dimension file : 0.82 MB Empreinte MD5 : 3ae446b998bc33dd0951a194750ee d32	9.97

COFREM	Nom file: CO - Enveloppe C - Offre économique Italie 2024.pdf Dimension file: 0.94 MB Empreinte MD5 : 1463ffae3ffe81c78b60039a8956dfa 4	0.68
ARCADE NETTOYAGE S.A	Nome file: ENVELOPPE C OFFRE ECONOMIQUE.zip Dimension file: 2.05 MB Empreinte MD5 : a5b9ce5bfe9fbb8159a91e3c2f5a7bc 0	14.63
DERICHEBOURG	Nom file: Annexe 6 offre économique (3).zip Dimension file: 0.04 MB Empreinte MD5 : 0e5da5de2c41ae069f2c52b9b6a5d9 ac	offre exclue

La Commission vérifie que l'offre économique de la société Derichebourg n'est pas signée, donc en application de l'article 9.3 (Enveloppe « C-Offre économique ») de l'avis d'appel d'offres, qui stipule « L'offre doit contenir le nom de l'Opérateur économique et doit être signée par le représentant légal... », étant donné que l'article 10.3, en prévoyant les modalités d'évaluation de l'offre économique, établit aussi que « La régularisation des offres irrégulières n'est pas autorisée. Par conséquent, en cas d'absence, d'incomplétude ou de toute autre irrégularité des éléments requis au paragraphe 9.3 (Enveloppe C) l'Opérateur économique est exclu de l'appel d'offres », est contrainte de considérer l'offre de ce candidat comme irrecevable et de l'exclure.

Les notes sont attribuées aux offres des autres concurrents, selon les modalités prévues par l'art. 7.2 de l'appel d'offre, avec les résultats présentés dans le tableau ci-dessous :

Concurrent	Note de l'offre économique
APOLONIA BIOSERVICES	30.00
SAGAD SRL	26.24
COFREM	22.76
ARCADE NETTOYAGE S.A	27.99
DERICHEBOURG	-----

La Commission procède au calcul des notes globales et à les classer par ordre décroissant dans le tableau suivant :

Concurrent	Notes		
	Offre technique	Offre économique	Total
APOLONIA BIOSERVICES	52.67	30.00	82.67
ARCADE NETTOYAGE S.A	52.00	27.99	79.99
SAGAD SRL	50.67	26.24	76.91
COFREM	54.00	22.76	76.76

De la vérification de l'adéquation des offres effectuée conformément à l'art. 13 du décret ministériel 192/2017 et de l'art.110 du décret législatif 36/2023, aucune offre ne doit être considérée comme anormale.

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse et, par conséquent, provisoirement attribuée, est celle d'APOLONIA BIOSERVICES qui a obtenu la note finale de 82,67, par conséquent, la Commission

PROPOSE

l'attribution du marché à la société APOLONIA BIOSERVICES, dont le siège social est situé au 83 Boulevard Edouard Vaillant 93300 Aubervilliers, qui a offert une remise de 19,99 % (dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent) et une offre économique de € 321.648,00 (trois cent vingt et un mille six cent quarante-huit euro) pour 24 mois pour tous les services des sites indiqués dans l'avis du marché pour le Lot 1 .

LA COMMISSION TRANSMET

ce procès-verbal et les procès-verbaux des sessions précédentes, ainsi que l'ensemble du dossier d'appel d'offres, au pouvoir adjudicateur, par l'intermédiaire du RUP (responsable de projet unique), en vue de l'attribution définitive qui s'ensuivra après toutes les vérifications à effectuer sur l'adjudicataire provisoire conformément à la loi et à la procédure d'appel d'offres.

La séance est clôturée à 17h45

Paris, le 25.2.2025

Lu, confirmé et signé.

La Commission

Président CARLO SICILIANO 

Membre LUCILLA AMATI 

Membre EMANUELE MARRANI 

Le Responsable unique du Projet (RUP)

ROBERTA MASSARI 